



Association « La Sirène » pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

CONCOURS FLOAT TUBE au PLAN D'EAU DE GOUZOLLES – SAMEDI 28 OCTOBRE 2023

- REGLEMENT -

Cette compétition amicale organisée par l'AAPPMA « La Sirène » de SAINT POURCAIN/SIOULE, est ouverte aux pêcheurs à partir de 14 ans et détenteurs d'une carte de pêche en cours de validité.

La compétition sous tous ses aspects, sera régie par le présent règlement et devra être suivi par tous les concurrents.

↳ INSCRIPTION

- Renseignements sur le site www.federation-peche-allier.fr et au magasin « Fisherman's Partner – Martel Pêche » de SAINT POURCAIN/SIOULE
- Nombre de participants limité à 30 ; une liste d'attente sera mise en place en cas de désistement
- Tarif : 20 € par pêcheur - règlement par chèque à l'ordre de « La Sirène » à joindre lors de l'inscription ; aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement

L'inscription sera considérée comme définitive à réception :

- de la feuille d'inscription dûment complétée
- du règlement financier
- d'une copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile
- de l'autorisation parentale pour les mineurs

↳ DEROULEMENT DU CONCOURS

♦ *Modes de pêche*

- ✓ En action de pêche, chaque pêcheur ne peut utiliser qu'une canne et un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent avoir le nombre de cannes qu'ils désirent sur leur float-tube
- ✓ Seule la pêche aux leurres artificiels est autorisée, il est donc interdit d'utiliser des appâts naturels vivants ou morts
- ✓ La pêche se pratiquera en **no-kill**
- ✓ La pêche en marchant dans l'eau depuis la berge est interdite
- ✓ Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons
- ✓ Les pinces buccales sont interdites
- ✓ La pêche se déroule librement sur le secteur de Gouzolles mais en respectant une distance de 10 mètres entre les concurrents en action de pêche
- ✓ Les compétiteurs ne doivent en aucun cas s'échanger du matériel sauf en cas de force majeure
- ✓ Tout manquement aux règles décrites ci-dessus entraînera la disqualification du concurrent pris en faute
- ✓ En cas d'incident technique ou d'accident, le concurrent en cause devra en informer au plus tôt l'organisation

♦ *Embarcation et Equipements*

- ✓ float-tube sans moteur électrique, ni rame
- ✓ gilet de sauvetage et sifflet obligatoires
- ✓ sondeur et GPS autorisés

- ✓ Toutes les embarcations doivent être aux normes. Le float-tube doit être muni d'un système correct de conservation des poissons : petite bourriche anglaise, épuisette avec mailles non nouées, sac à carpe...
- ✓ Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable et d'un sifflet afin de prévenir les organisateurs d'une prise, d'une avarie ou pour tout autre motif
- ✓ Lors de la prise d'un poisson, un organisateur le mesurera ; la capture sera remise directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie

♦ **Comptabilisation des prises**

- ✓ Les espèces suivantes seront comptabilisées : sandre – brochet – perche - black-bass et salmonidés
- ✓ La mesure se fera du bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée
 - Brochet : maille 40 cm → Attribution d'1 point par centimètre
 - Perche : maille 10 cm → Attribution d'1 point par centimètre
 - Sandre : maille 40 cm → Attribution de 2 points par centimètre
 - Black-bass : maille 20 cm → Attribution d'1 point par centimètre
 - Salmonidés : maille de 25 cm → Attribution d'1 point par centimètre
- ✓ Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant des points obtenus ; en cas d'égalité du nombre de points, le participant ayant capturé le moins de poissons est déclaré vainqueur
- ✓ Un classement général permettra de récompenser les vainqueurs

♦ **Déroulement de la journée**

- ✓ 8h00 : Accueil des compétiteurs et briefing sur le déroulement de la journée
- ✓ 8h30 : mise à l'eau
- ✓ 9h00 : début de la 1^{ère} manche
- ✓ 12h00 : fin de la 1^{ère} manche
- ✓ Pause déjeuner (à charge des participants)
- ✓ 13h30 : début de la 2^{ème} manche
- ✓ 16h30 : fin de la 2^{ème} manche
- ✓ Résultats et remise des prix

♦ **Intempéries**

- ✓ En cas de fortes intempéries, la compétition pourra être annulée ; les organisateurs rembourseront les frais d'inscription
- ✓ Si la compétition est interrompue pendant le déroulement de la journée, les résultats acquis au moment de l'arrêt feront office de résultats finaux
- ✓ Les organisateurs se réservent le droit de toutes modifications et restent souverains concernant la modification du présent règlement